



DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA EDUCATION CDEN15 novembre 2019

Monsieur le président du conseil départemental,

Monsieur le directeur académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Monsieur le Ministre a annoncé cet été qu'il plaçait cette année scolaire sous le signe de la reconnaissance des enseignants. Hélas, l'actualité récente nous montre le gouffre existant entre les vœux pieux, voire la méthode Coué, et la réalité du terrain. Les déclarations de Monsieur Blanquer à la presse le 3 novembre ont montré qu'il n'avait en rien pris la mesure du drame de Pantin, et de son retentissement considérable dans toute la communauté éducative. Tout récemment, lors du CTMEN du 13 novembre, le ministre a répondu favorablement à des demandes de mesures immédiates formulées par le SE-Unsa pour contribuer à apaiser le quotidien souvent devenu intenable des directeurs. La concrétisation très rapide au plan local de ces premières annonces va être une priorité. Mais il ne s'agit que de mesures d'urgence concernant la période allant jusqu'aux prochaines vacances, et le problème de fond reste à traiter.

Depuis plusieurs années, l'UNSA Éducation par l'intermédiaire du SE-UNSA alerte sur l'urgence, la difficulté du fonctionnement de l'école et la dégradation des conditions de travail des directeurs. La surcharge de travail les amène trop souvent au bord de l'épuisement et du découragement.

L'UNSA Éducation a régulièrement demandé que la question de la direction d'école soit remise à l'ordre du jour. Qu'il exerce en REP+ ou en campagne profonde, chaque directeur a été d'autant plus ébranlé par le geste de notre collègue Christine Renon que, au-delà de l'émotion légitime née du contexte de ce suicide, il se reconnaissait dans les mots simples et vrais de sa lettre, dans la perte de sens d'un métier pourtant choisi au départ.

Devant l'urgence de la situation nous attendons rapidement des mesures durables et espérons que la mise en place par le ministère d'un questionnaire à destination des directrices et directeurs d'école ne sera pas qu'une tentative d'illusion.

L'UNSA Éducation pense qu'il faut désormais passer à un vrai temps de mise en œuvre des propositions faites.

Aujourd'hui, au-delà des directrices et directeurs d'école, ce sont tous les personnels qui voient leurs conditions de travail dégradées par des réformes trop nombreuses, hâtives et non concertées.

Nous alertons sur le fait que le mal être concerne quasi tous les personnels qui travaillent dans l'Éducation Nationale : enseignant.e.s, psychologues, personnels d'éducation, AED et AESH ,infirmier.e.s, médecins, personnels sociaux, personnels administratifs, personnels techniques, ... voire inspecteur.trice.s et personnels de direction, si l'on en croit les sections de l'UNSA représentatives de ces personnels.

Même si ces problématiques ne relèvent pas de la compétence du CDEN , il nous a paru important de vous en informer.

Dans les documents relatifs à ce CDEN, deux points retiennent déjà particulièrement notre attention en vue de la rentrée 2020 : la mise en place des PIAL, et leur impact à la fois sur les personnels et sur les temps d'accompagnement effectifs des enfants qui avaient des notifications à temps partiel ; et la convention

ruralité départementale, avec son impact sur la carte scolaire. Par ailleurs, nous tenons à rappeler l'attente d'une nouvelle cartographie REP. Elle doit être une priorité.

A propos de la convention ruralité : Nous ne sommes pas par principe opposés à ce type de convention, cependant nous nous interrogeons en voyant qu'elle ne concerne que les RPI et écoles à partir de 4 classes. Puisqu'il n'en est pas fait mention dans la convention cadre, quel va être le sort des écoles de 1 à 3 classes ? Rappelons qu'elles représentent plus de la moitié des écoles de notre département ! Est-ce que les structures d'écoles vont rester identiques ?

Nous ne souhaitons pas que notre département devienne un désert éducatif où comme dans la Nièvre ou le Jura, les élèves du premier degré sont rassemblés dans des pôles dont la taille est supérieure au collège de secteur. Nous voulons une école à dimension humaine.

Concernant les collèges, notre département bénéficie encore de moyens supérieurs à la normale. Supérieurs oui, mais jamais suffisants. Et pour combien de temps encore ? Nous réitérons ici notre demande d'abondement des moyens pour permettre des dédoublements nécessaires à la qualité des apprentissages et qui permettront des pédagogies innovantes. Ce qui est impossible dans des classes de 30 élèves.

Lors du comité technique académique, la Rectrice a constaté que l'académie perdait régulièrement des élèves et notamment dans notre département. Ce qui aboutit à la conclusion inéluctable que notre académie va perdre des moyens dès la rentrée prochaine.

Lorsqu'il est question du H/E, la Rectrice lors du CTA nous a affirmé que ce chiffre était à prendre avec prudence et qu'il fallait plutôt voir l'attribution d'heures par structure. Nous espérons donc que dans notre département, au regard de la grande ruralité, de la pauvreté de certaines zones, parfois ces deux facteurs cumulés, l'Etat apportera toute la bienveillance qui est nécessaire dans l'attribution de moyens.

Un taux d'encadrement attire notre attention, celui du nombre d'AED dans chaque collège. En effet leur nombre insuffisant dans les établissements ne leur permet pas d'assurer une surveillance, une sécurité correcte ni d'avoir un rôle éducatif.

Nous souhaitons informer ce CDEN que lors du CTA, les organisations syndicales ont demandé le vote d'une motion concernant l'accueil des élèves sans-papier. Nous rappelons que l'Education est un des droits de l'Enfant. Pour ces élèves-là aussi il faut des moyens adaptés afin de mieux les prendre en compte dans des dispositifs tel que l'UPE2A ou le DIMA. (Nous allons vous faire lecture de cette motion après la déclaration).

Avec la réforme territoriale et la fusion des académies de Dijon et Besançon, l'année 2020 marque un tournant concernant les instances. Quelles prérogatives vont rester à la DSDEN ? Est-ce que les compétences du département seront modifiées ? La politique de proximité pourra-t-elle continuer à exister ?

L'UNSA Education continuera à défendre l'Ecole sur tous les territoires.

Merci de votre attention

Vos représentants UNSA Education : Agnès Fleury, Françoise Everitt